

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU 29 JANVIER 2024 AU 06 FEVRIER 2024**

RECUEIL DES DELIBERATIONS

DU 29 JANVIER 2024 AU 06 FEVRIER 2024

SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE

- CCAS-DEL-24001** APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 19 DECEMBRE 2023 -(INSTITUTIONS)

- CCAS-DEL-24002** DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -(INSTITUTIONS)

- CCAS-DEL-24003** TARIFS 2024 RELATIFS AU SERVICE « ANIMATION SENIORS » -(AFFAIRES SOCIALES)

- CCAS-DEL-24004** AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN COMPTE CLIENT AVEC LA SOCIETE EDENRED POUR LA MISE EN PLACE DU CHEQUE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE EN REMPLACEMENT DU BON ALIMENTAIRE -(AFFAIRES SOCIALES)

- CCAS-DEL-24005** RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -(AFFAIRES SOCIALES)



Ville de
Sainte-Maxime

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

Canton de Sainte-Maxime

Date de publication le 06/02/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 01 février 2024

Délibération n° CCAS-DEL-24001

Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 19 DECEMBRE 2023

Membres :

- en exercice 15
- présents 13
- représentés 2
- absents 0
- votants 15

Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi premier février à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Maxime, dûment convoqués le vingt-six janvier deux mille vingt-quatre, se sont réunis sous la présidence de monsieur Patrick VASSAL, Vice-Président.

Etaient présents :

Membres élus :

Mesdames et messieurs Patrick VASSAL, Danielle PROVOST, Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Justine PERONNET, Thierry GOBINO, Patrice VARLET, Michel FACCIN

Membres nommés :

Mesdames et messieurs Gilbert LEPELTIER, Maryse GUYOMAR, Renaud GUILLEMARD, Simone LONG, Yvonne DANIELLOT, Charles INGBERG

Membres représentés :

Vincent MORISSE par Patrick VASSAL, Nadine STARK CHOIGNON

Membres absents :

Secrétaire de séance :

Catherine LEROY

Rapporteur de la délibération :

VASSAL Patrick

Conseil d'administration du 01 février 2024

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DU 19 DECEMBRE 2023

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales ;

Vu le conseil d'administration du 19 décembre 2023, dont le procès-verbal de séance est annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'en vertu de la réforme des règles de publicité des actes, « *le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires* » ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 19 décembre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.



Ville de
Sainte-Maxime

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

Canton de Sainte-Maxime

Date de publication le 06/02/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 01 février 2024

Délibération n° CCAS-DEL-24002

Objet : DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres :

- en exercice 15
- présents 13
- représentés 2
- absents 0
- votants 15

Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi premier février à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Maxime, dûment convoqués le vingt-six janvier deux mille vingt-quatre, se sont réunis sous la présidence de monsieur Patrick VASSAL, Vice-Président.

Etaient présents :

Membres élus :

Mesdames et messieurs Patrick VASSAL, Danielle PROVOST, Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Justine PERONNET, Thierry GOBINO, Patrice VARLET, Michel FACCIN

Membres nommés :

Mesdames et messieurs Gilbert LEPELTIER, Maryse GUYOMAR, Renaud GUILLEMARD, Simone LONG, Yvonne DANIELLOT, Charles INGBERG

Membres représentés :

Vincent MORISSE par Patrick VASSAL, Nadine STARK CHOIGNON

Membres absents :

Secrétaire de séance :

Catherine LEROY

Rapporteur de la délibération :

VASSAL Patrick

Conseil d'administration du 01 février 2024

**OBJET : DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil d'Administration a délégué certaines de ses attributions au Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin de rationaliser la gestion quotidienne des affaires du CCAS ;

Le Conseil d'Administration, décide de :

- PRENDRE ACTE des décisions prises par le Président du Centre Communal d'Action Sociale telles que présentées en annexe de la présente délibération.



Ville de
Sainte-Maxime

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

Canton de Sainte-Maxime

Date de publication le 06/02/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 01 février 2024

Délibération n° CCAS-DEL-24003

Objet : TARIFS 2024 RELATIFS AU SERVICE « ANIMATION SENIORS »

Membres :

- en exercice	15
- présents	13
- représentés	2
- absents	0
- votants	15

Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi premier février à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Maxime, dûment convoqués le vingt-six janvier deux mille vingt-quatre, se sont réunis sous la présidence de monsieur Patrick VASSAL, Vice-Président.

Etaient présents :

Membres élus :

Mesdames et messieurs Patrick VASSAL, Danielle PROVOST, Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Justine PERONNET, Thierry GOBINO, Patrice VARLET, Michel FACCIN

Membres nommés :

Mesdames et messieurs Gilbert LEPELTIER, Maryse GUYOMAR, Renaud GUILLEMARD, Simone LONG, Yvonne DANIELLOT, Charles INGBERG

Membres représentés :

Vincent MORISSE par Patrick VASSAL, Nadine STARK CHOIGNON

Membres absents :

Secrétaire de séance :

Catherine LEROY

Rapporteur de la délibération :

VASSAL Patrick

Conseil d'administration du 01 février 2024

OBJET : TARIFS 2024 RELATIFS AU SERVICE « ANIMATION SENIORS »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°CCAS-DEL-23003 du 2 février 2023 qui décide de la création du service animation séniors au sein de la résidence autonomie les Tilleuls ;

Vu la délibération n°CCAS-DEL-23014 du 2 février 2023, modifiant la régie de recettes et d'avances de la résidence autonomie les Tilleuls ;

Considérant que les tarifs seront fixés annuellement, il est proposé de fixer le tarif de l'adhésion annuelle pour l'année 2024 à 15,00 €.

Les adhérents, personnes âgées extérieures des Tilleuls, doivent ainsi s'acquitter annuellement d'une adhésion leur permettant de bénéficier des services suivants :

- Animations
- Ateliers de prévention
- Goûters
- Tarif « résident » pour la restauration

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE FIXER à 15,00€ le tarif de l'adhésion annuelle 2024 applicable aux adhérents du service « animation séniors », personnes âgées extérieures des Tilleuls, à compter du 2 février 2024 ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.



Ville de
Sainte-Maxime

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

Canton de Sainte-Maxime

Date de publication le 06/02/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 01 février 2024

Délibération n° CCAS-DEL-24004

Objet : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN COMPTE CLIENT AVEC LA SOCIETE EDENRED POUR LA MISE EN PLACE DU CHEQUE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE EN REMPLACEMENT DU BON ALIMENTAIRE

Membres :

- en exercice 15
- présents 13
- représentés 2
- absents 0
- votants 15

Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi premier février à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Maxime, dûment convoqués le vingt-six janvier deux mille vingt-quatre, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick VASSAL, Vice-Président.

Etaient présents :

Membres élus :

Mesdames et Messieurs Patrick VASSAL, Danielle PROVOST, Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Justine PERONNET, Thierry GOBINO, Patrice VARLET, Michel FACCIN

Membres nommés :

Mesdames et Messieurs Gilbert LEPELTIER, Maryse GUYOMAR, Renaud GUILLEMARD, Simone LONG, Yvonne DANIELLOT, Charles INGBERG

Membres représentés :

Vincent MORISSE par Patrick VASSAL, Nadine STARK CHOIGNON

Membres absents :

Secrétaire de séance :

Catherine LEROY

Rapporteur de la délibération :

VASSAL Patrick

Conseil d'administration du 01 février 2024

OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN COMPTE CLIENT AVEC LA SOCIETE EDENRED POUR LA MISE EN PLACE DU CHEQUE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE EN REMPLACEMENT DU BON ALIMENTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que le service social du Centre Communal d'Action Sociale accompagne financièrement les usagers les plus démunis grâce notamment à l'octroi de « bons alimentaires » sous la forme d'un document administratif nominatif ;

Considérant que dans l'objectif de sécuriser et de fluidifier la gestion comptable et d'éviter toute discrimination envers les destinataires de cette aide, il convient de moderniser le système actuel en remplaçant les « bons alimentaires » par des Chèque Accompagnement Personnalisé dit « CAP » ;

Considérant que la mise en place de ce nouveau procédé, nécessite d'ouvrir un compte client auprès de la société EDENRED dont le service social du Centre Communal d'Action Sociale sera le titulaire ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'OUVRIR un compte client auprès de la société EDENRED, dont le service social du Centre Communal d'Action Sociale sera le titulaire ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.



Ville de
Sainte-Maxime

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

Canton de Sainte-Maxime

Date de publication le 06/02/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 01 février 2024

Délibération n° CCAS-DEL-24005

Objet : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres :

- en exercice	15
- présents	12
- représentés	2
- absents	1
- votants	14

Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi premier février à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Maxime, dûment convoqués le vingt-six janvier deux mille vingt-quatre, se sont réunis sous la présidence de monsieur Patrick VASSAL, Vice-Président.

Etaient présents :

Membres élus :

Mesdames et messieurs Patrick VASSAL, Danielle PROVOST, Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Justine PERONNET, Thierry GOBINO, Patrice VARLET, Michel FACCIN

Membres nommés :

Mesdames et messieurs Gilbert LEPELTIER, Maryse GUYOMAR, Renaud GUILLEMARD, Simone LONG, Yvonne DANIELLOT

Membres représentés :

Vincent MORISSE par Patrick VASSAL, Nadine STARK CHOIGNON

Membres absents :

Charles INGBERG

Secrétaire de séance :

Catherine LEROY

Rapporteur de la délibération :

VASSAL Patrick

Conseil d'administration du 01 février 2024

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles dans son article L.2312-1 ;

Vu la loi NOTRe L 2015-391 article 107 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération ;

Considérant que dans le cadre de ses missions, le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre des actions à destination de toutes les générations.

L'établissement, en collaboration avec les services de la collectivité, orientent ses actions à destination de :

- La petite enfance notamment l'optimisation financière et les aménagements,
- L'accompagnement, le conseil, le soutien et le maintien à domicile des personnes âgées,
- L'animation gérontologique : aide au transport intra urbain, accessibilité, accompagnement social accru à domicile, suivi des situations les plus complexes,
- L'animation et l'action sociale ainsi que l'accès aux droits dématérialisé,
- L'accompagnement des publics isolés, fragiles et vulnérables,
- L'accompagnement des situations administratives et financières des publics en situation précaire.

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire précède le vote du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale et anticipe au plus près les attentes des administrés de la Commune, leurs préoccupations tout en y intégrant les contraintes liées au contexte économique, à la spécificité du contexte territorial local, aux orientations définies en amont et aux évolutions réglementaires.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE PRENDRE ACTE par le vote sur les orientations générales du budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Sainte-Maxime.

RECUEIL DES DELIBERATIONS

DU 29 JANVIER 2024 AU 06 FEVRIER 2024

SOMMAIRE THEMATIQUE

AFFAIRES SOCIALES

CCAS-DEL-24003 TARIFS 2024 RELATIFS AU SERVICE « ANIMATION SENIORS »

CCAS-DEL-24004 AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN COMPTE CLIENT AVEC LA SOCIETE EDENRED POUR LA MISE EN PLACE DU CHEQUE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE EN REMPLACEMENT DU BON ALIMENTAIRE

CCAS-DEL-24005 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

INSTITUTIONS

CCAS-DEL-24001 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D
19 DECEMBRE 2023

CCAS-DEL-24002 DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRISES SUR DELEGATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION